Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° 2023/040

OBJET : **Dispositif de vidéoprotection**		
Date de convocation : **20 juin 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **03 juillet 2023**

L'an **2023, le 26 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - Mme LAFAGE Chantal - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir LEPINAY Marie-Christine) - M. HABERMEYER Olivier Bernard (pouvoir MIRALES Marc) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. BLESS Mathieu a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;

Vu la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la Contrat de Sécurité Intégré conclu entre l'Etat et la Commune de Graulhet pour la période de 2022 à 2026.

Considérant ce faisant que la mise en place d'un outil de vidéoprotection a été admise comme un élément parmi d'autres (comme les actions de prévention, une présence humaine dissuasive) permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique.

Considérant qu'ainsi, la vidéo protection s'inscrit comme une composante d'un dispositif global de sécurisation et ne se substitue pas à l'intervention humaine, elle s'intègre dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance.

Considérant que l'installation d'un système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection.

Considérant que dès 2016, la ville de Graulhet a déployé un système simple et opérationnel de vidéoprotection destiné notamment :

- à prévenir les dégradations des équipements publics,
- à connaître l'usage malveillant des espaces publics,
- à permettre aux forces de l'ordre d'avoir des moyens supplémentaires d'investigation.

Ce déploiement a été prévu sur trois ans en tranches annuelles, dont la première tranche a été couplée avec la mise en place du centre de supervision urbaine (système de visionnage et d'enregistrement des données), du déport des données vers la Brigade Territoriale Autonome de gendarmerie de Graulhet.
C'est un outil qui constitue un véritable complément aux actions menées sur le champ de la prévention au travers notamment du CLSPD.

Considérant le diagnostic de vidéoprotection réalisé par le Groupement de Gendarmerie du Tarn, à la demande de la commune, portant recommandations *(document de sécurité non communicable)*.
Considérant que déclarer pour autorisation des « périmètres » permet d'adapter le positionnement des caméras à leur faisabilité technique et les déplacer à l'intérieur du périmètre,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de lancer la rénovation du système de vidéoprotection de la commune, comprenant :
    - une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage,
    - les études nécessaires à la réalisation du projet,
    - le remplacement de certaines caméras existantes et l'installation de nouvelles caméras, soit 32 nouvelles caméras
    - l'aménagement du CSU

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

- dans ces conditions de réserver une enveloppe budgétaire de 600 000€ HT subventionnable par le FIPD et potentiellement par la DETR (taux de subvention espéré 80%)

- de compléter les périmètres de positionnement des caméras actuellement autorisés pour aboutir à l'autorisation préfectorale des 21 périmètres suivants (21 fiches en annexe) pour un total de 50 caméras maximum.

- **Les stratégiques :**

1. En direction de Briatexte
2. Rocade +route de Busque + école En Gach
3. Rocade + caserne pompiers
4. Route de Gaillac
5. De l'aérodrome
6. Routes Réalmont / Lautrec
7. Route de Lautrec
8. Entrée centre-ville + médiathèque / Cinéma
9. De la mairie
10. De la route Missècle
11. Du collège

- **Les incontournables :**

12. De l'école de Crins/ Gare routière /Complexe sportif
13. De la place du Jourdain
14. De l'hôpital
15. Du Lycée
16. D'En Gach

- **Les complémentaires :**

17. De la place mercadal
18. de la salle du Foulon
19. Du lieu-dit l'Estarié
20. De la place Bosquet

- **Le particulier :**

21. *De l'usine Weishardt*[22]

(Rappel : Avant implantation, une étude de faisabilité doit être réalisée)

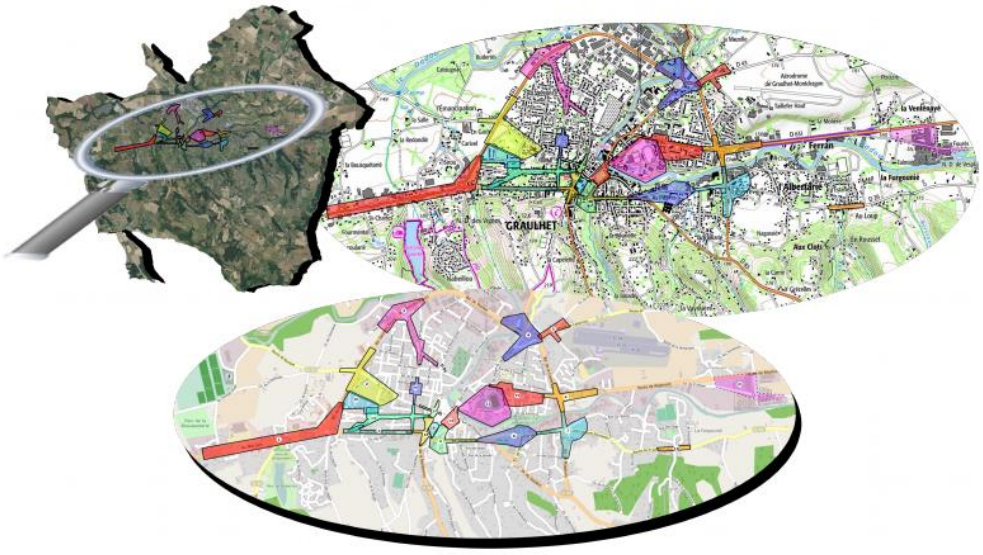

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Plan de masse comportant les caméras à ajouter et à conserver

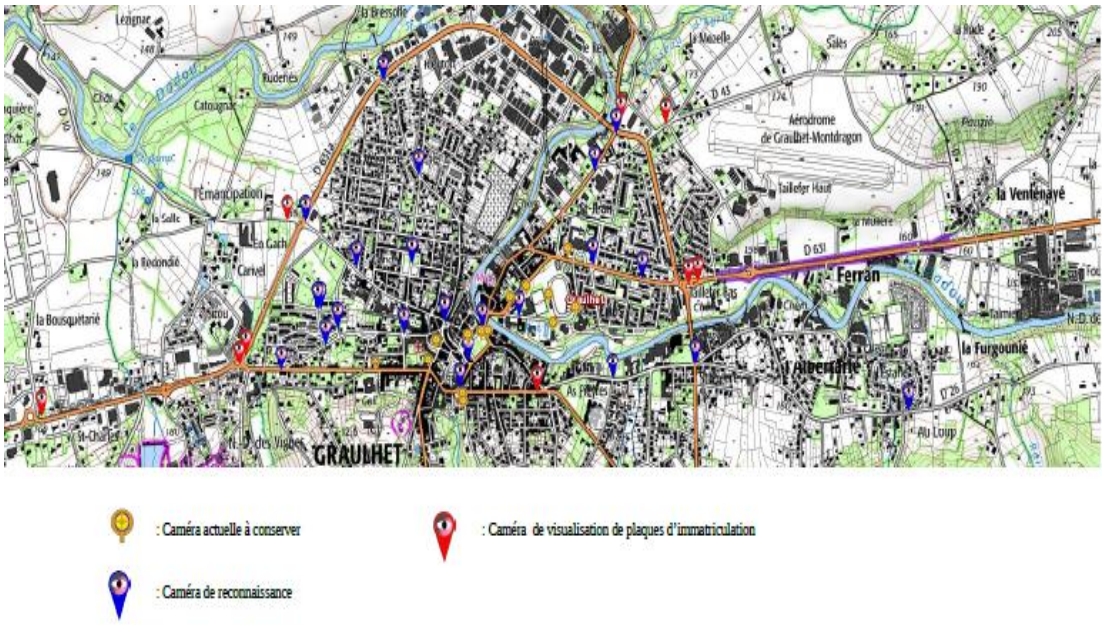

Localisation de nouvelles implantations potentielles

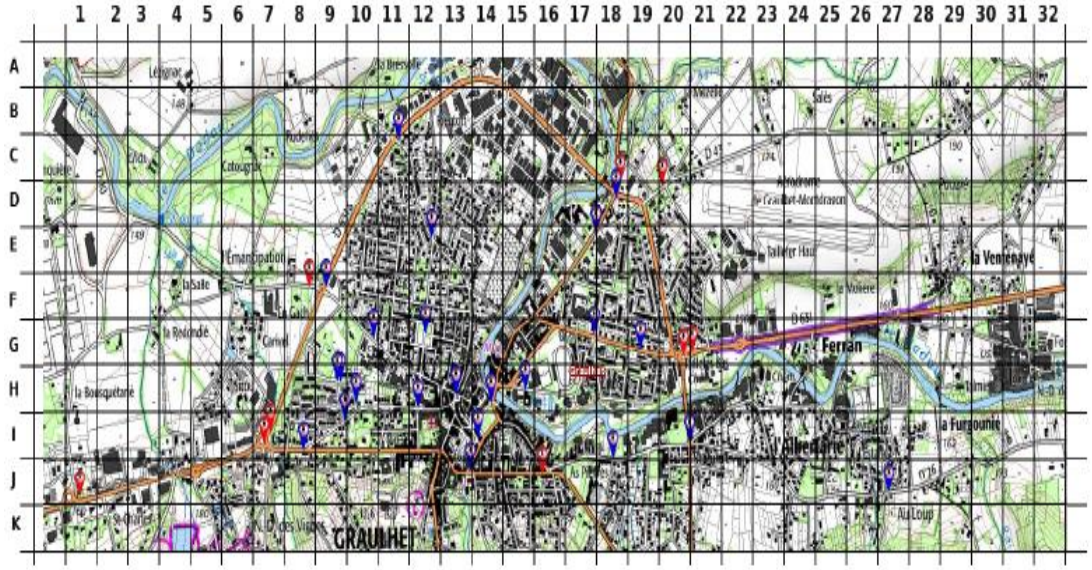

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

- DE LANCER la rénovation du système de vidéoprotection de la commune, comprenant :

  - une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage,
  - les études nécessaires à la réalisation du projet,
  - le remplacement de certaines caméras existantes et l'installation de nouvelles caméras, soit 32 nouvelles caméras,
  - l'aménagement du CSU.

- DE RESERVER une enveloppe budgétaire de 600 000€ HT subventionnable par le FIPD et potentiellement par la DETR au taux de subvention espéré de 80%.

- DE COMPLETER les périmètres de positionnement des caméras actuellement autorisés pour aboutir à l'autorisation préfectorale des 21 périmètres suivants (21 fiches en annexe) pour un total de 55 caméras maximum.

- PREND ACTE de l'estimation prévisionnelle du coût de cette opération et s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification des subventions.

- MANDATE le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

- AUTORISE le Maire à passer les marchés nécessaires dans le cadre de ce projet.

- DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget de la Commune 2023, sur une opération programmée 2023, 2024.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°1

Secteur en direction de Briatexte

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué de:

• D631 : ◦ route de Lavaur ◦ Avenue Maréchal Juin ◦ Avenue Rhin et Danube	• D631 a : ◦ Boulevard du Général Leclerc
• Avenue Charles de Gaulle	

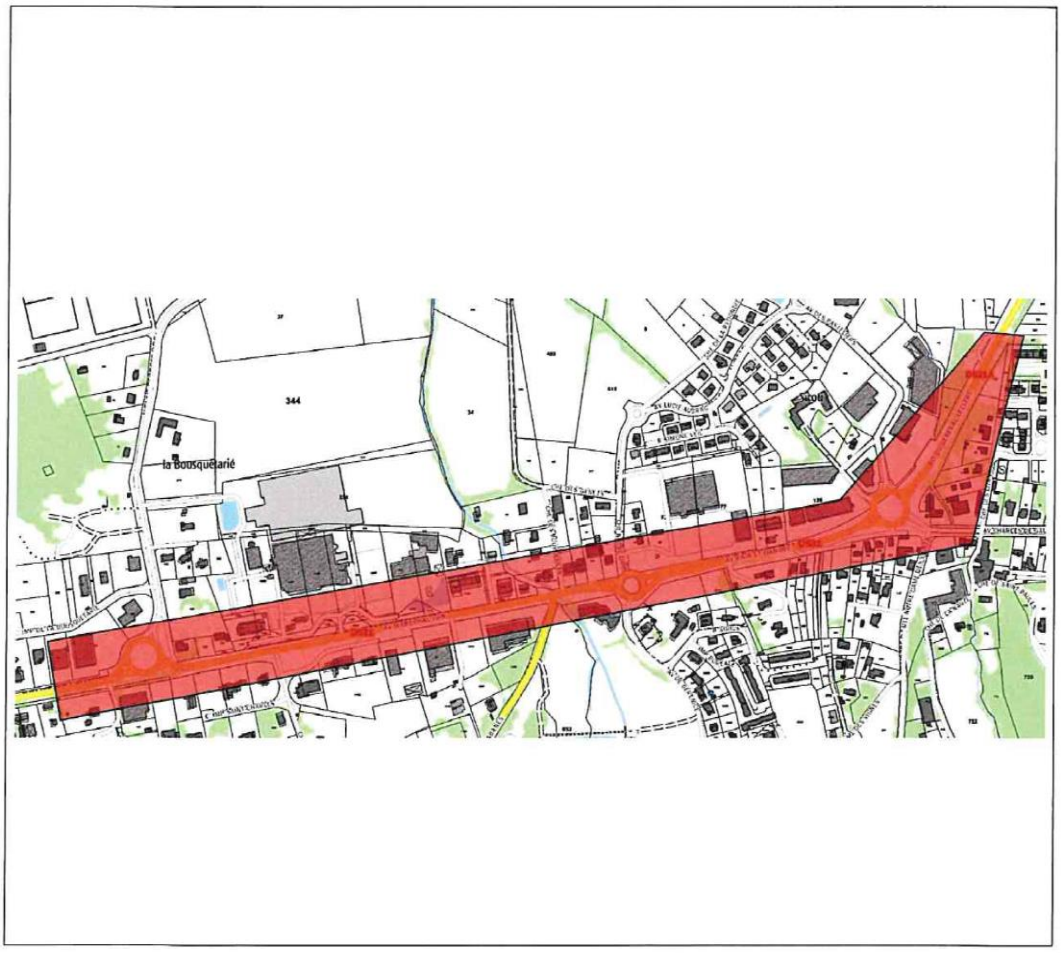

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°2

Secteur de la rocade +route de Busque + école En Gach

Périmètre constitué de :

• D631 a : ○ Boulevard du Général Leclerc ○ Boulevard Georges Ravari	• Chemin des Litanies
• Avenue Jules Ferry	• Avenue Perrette Max Dubois
• Ecole En Gach	



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°3

Secteur rocade + caserne pompiers

• D631 a : ◦ Boulevard Georges Ravari	• Impasse Branly
• route de la Bressole	• Pas de l'aurore
• Avenue de L'Egalité	• Boulevard de Genève
• Chemin de Rieutord	• Caserne des pompiers

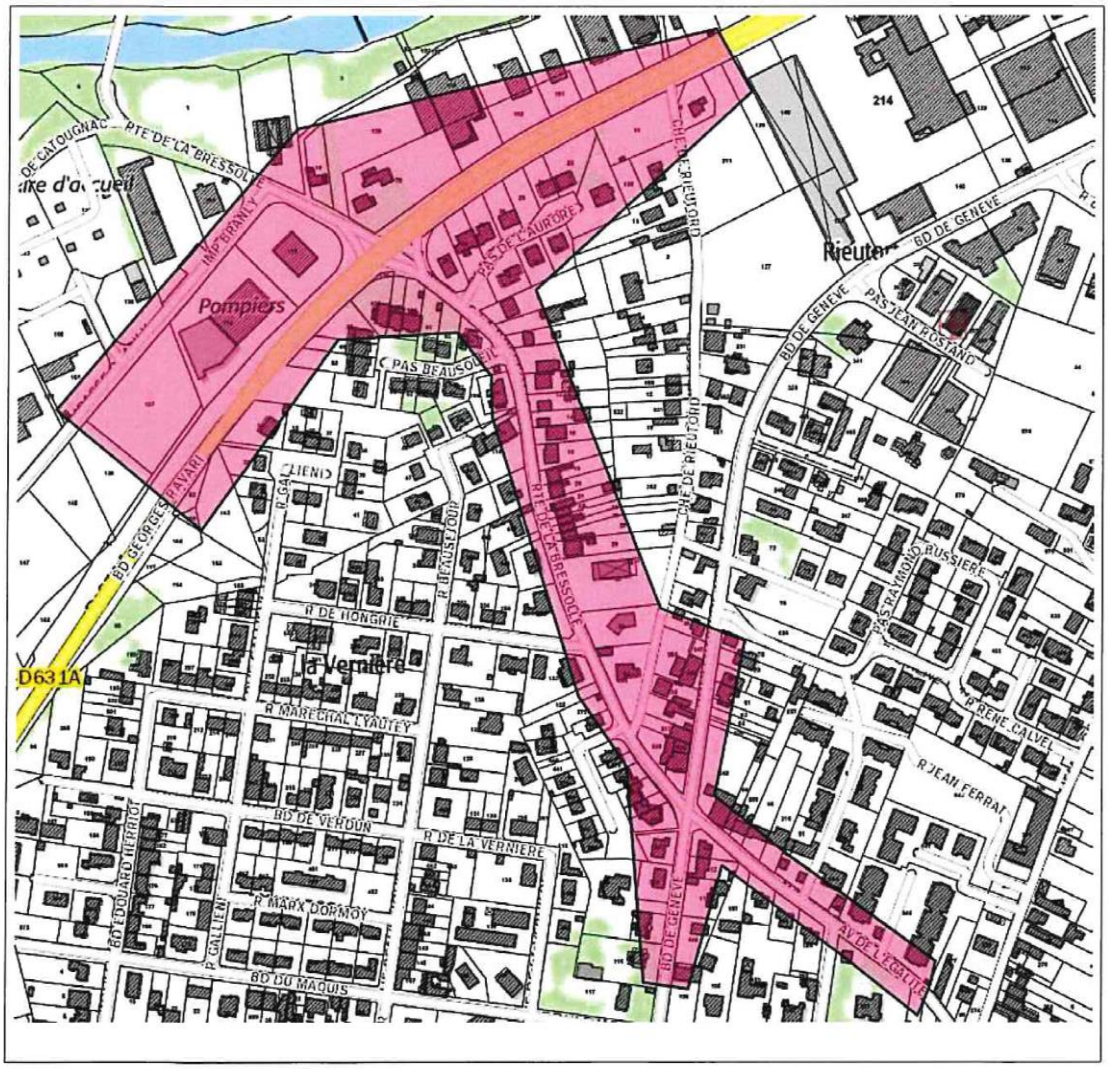

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°4

Secteur route de Gaillac

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• D964
  ○ Route de Gaillac
	• D631a
	  ○ Boulevard Docteur Pontier
	  ○ Pont des Voutes
	  ○ Route de la casse

• Pas des Pervenches	• Avenue Marcel Pagnol
• Route d'Escors	



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°5

Secteur de l'aérodrome

Périmètre constitué: de :

• D43 ○ Route de Saint Memy	• Chemin de la Mouzelle
• Rue du corps expéditionnaire français en Italie	

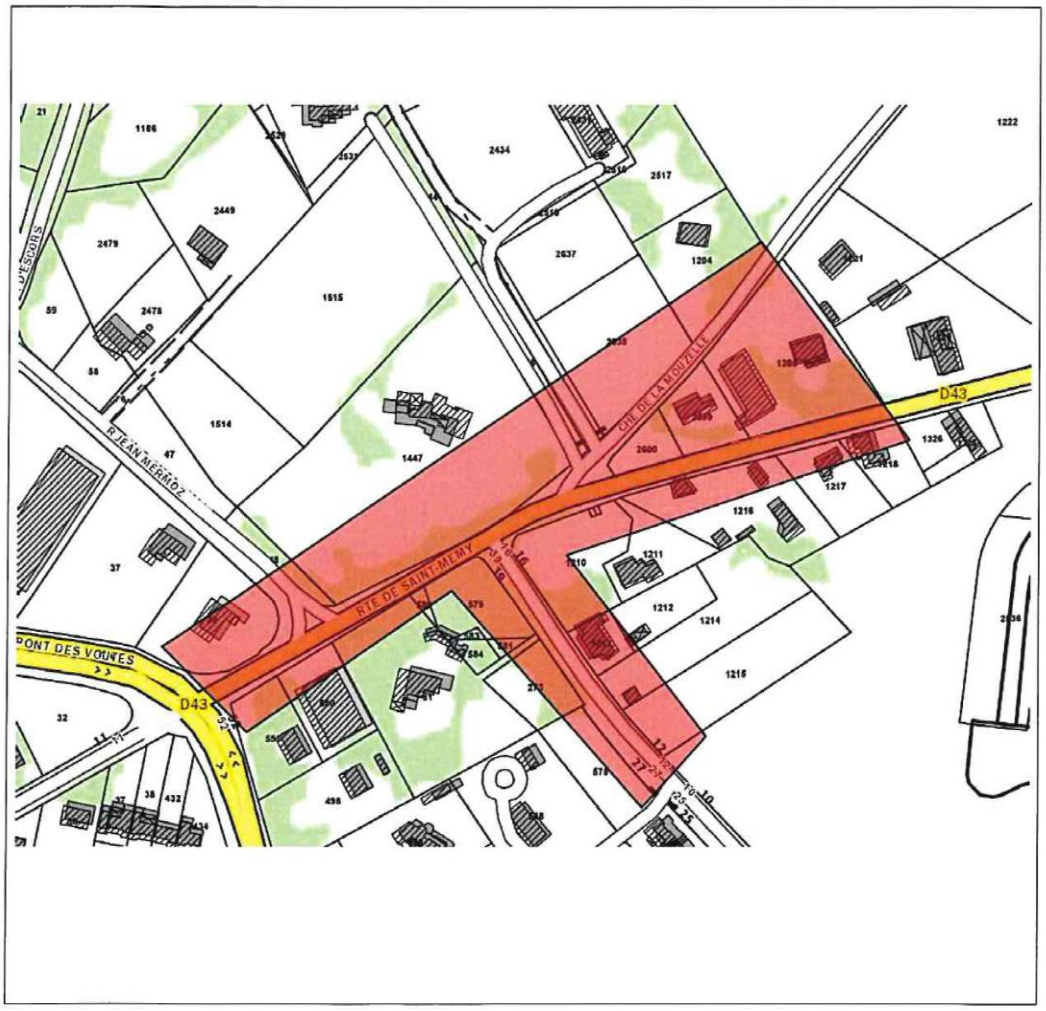

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°6

Secteur des routes de Réalmont / Lautrec

Périmètre constitué: de :

• D631a ○ Route de la casse	• D631 ○ Route de Réalmont
• D83 ○ Avenue du Pont Saint Pierre	• Avenue de l'Europe



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°7

Secteur route de Lautrec

Périmètre constitué: de :

• D83
  ○ Avenue du Pont de Saint Pierre
  ○ Boulevard de Magasssie
	• Avenue Jean Jacques Rousseau

• D26 ○ Rue Colonel Naudy	• Rue de la Megisserie
• Rue Saint Pierre	• Petite rue Saint Pierre
• Rue traversière St Pierre	

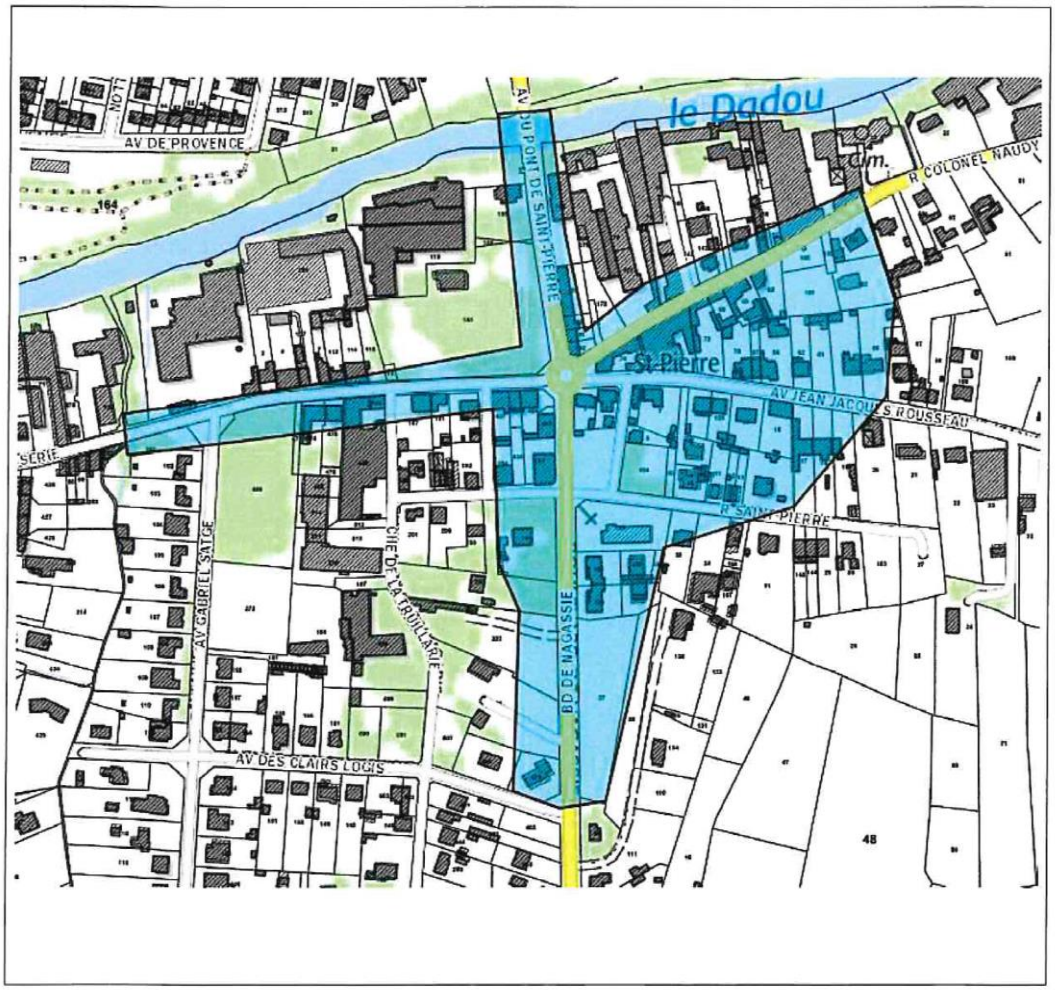

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°8

Secteur entrée centre-ville + médiathèque / Cinéma

Périmètre constitué: de :

• Avenue Victor Hugo	• Rue de la Megiserie
• Avenue du Sidobre	• Chemin de la Geysse
• Médiathèque	

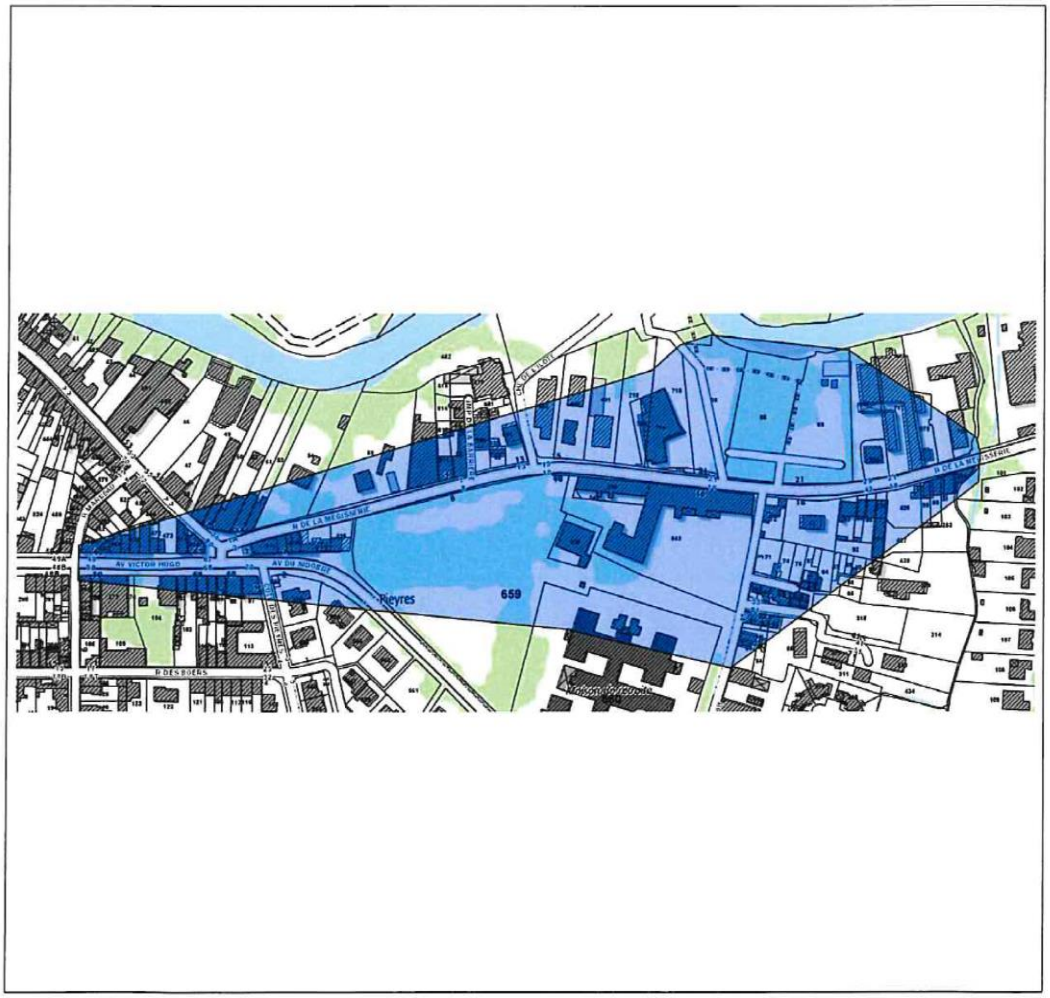

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°9

Secteur de la Mairie

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• Avenue Victor Hugo	• Cote de la Bourette
• Avenue Gambetta	• Place de la République
• Quai Raspail	Impasse Mère Ango
• École	Mairie (parking, …)



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°10

Secteur de la route Missècle

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• D84 ◦ Avenue de la Résistance	• Avenue Gambetta
• Avenue Charles de Gaulle	• Rue Jean Jaurès
• Place Jean Moulin	Rue du Docteur Rouzet
• Rue du 8 mai 1945	



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°11

Secteur du collège

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• Avenue Charles de Gaulle	• Rue Carlac
• Chemin des Alliers	• Rue Dauraste
• Abords collège	



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°12

Secteur de l'école de Crins /Gare routière /Complexe sportif

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• Allée des pins	• Avenue Amiral Jaurès
• Allée Prien Am Chiemsee	• Pas Jean Raymond
• Pas Henri Dunant	• Place Henry Dunant
• Ecole de crins	• Complexe sportif (stade, piscine, gymnase, ...)
• Gare routière	

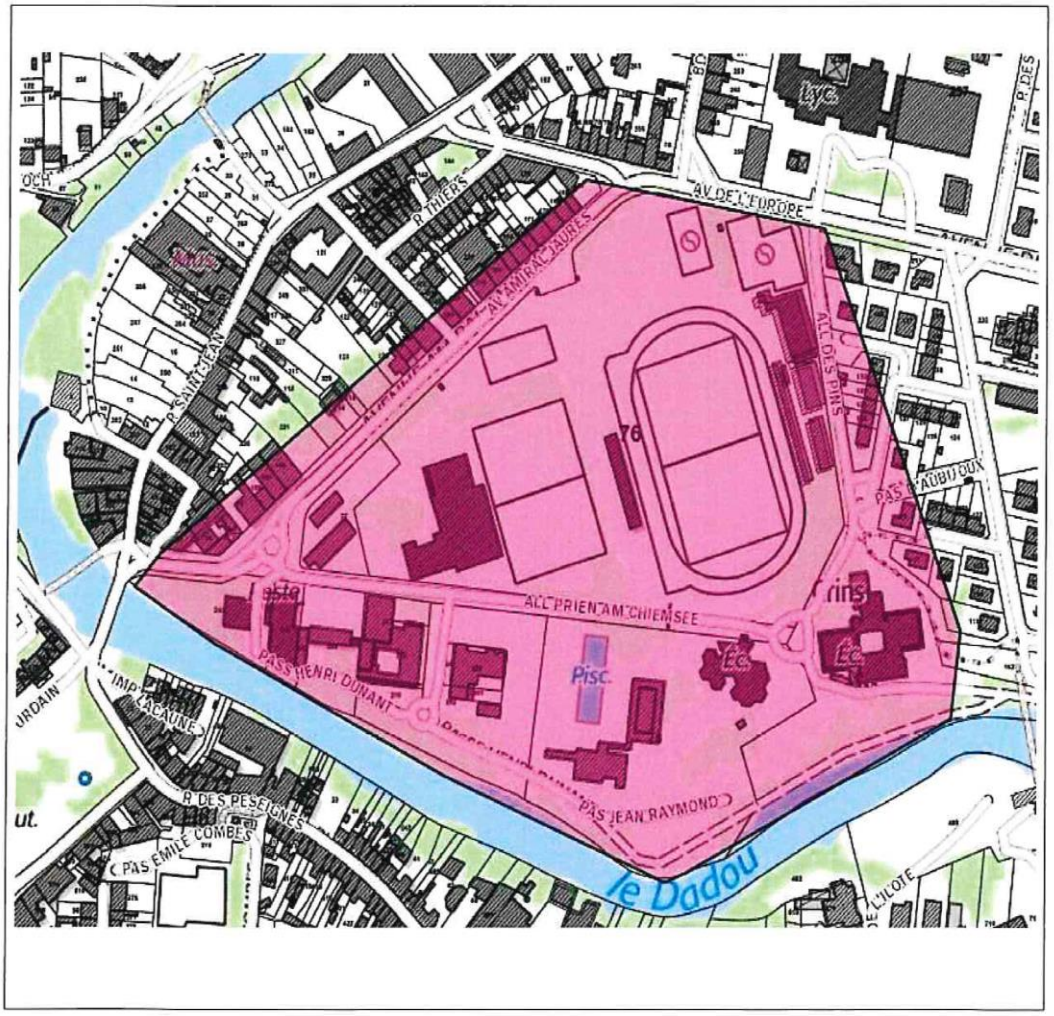

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°13

Secteur de la place du Jourdain

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• Place du jourdain	• Place du château
• Quai Raspail	• Impasse Lacaune
• Pont neuf	• Quai Marcelin Berthelot
• Rue St Jean	• Rue Docteur de Pemille

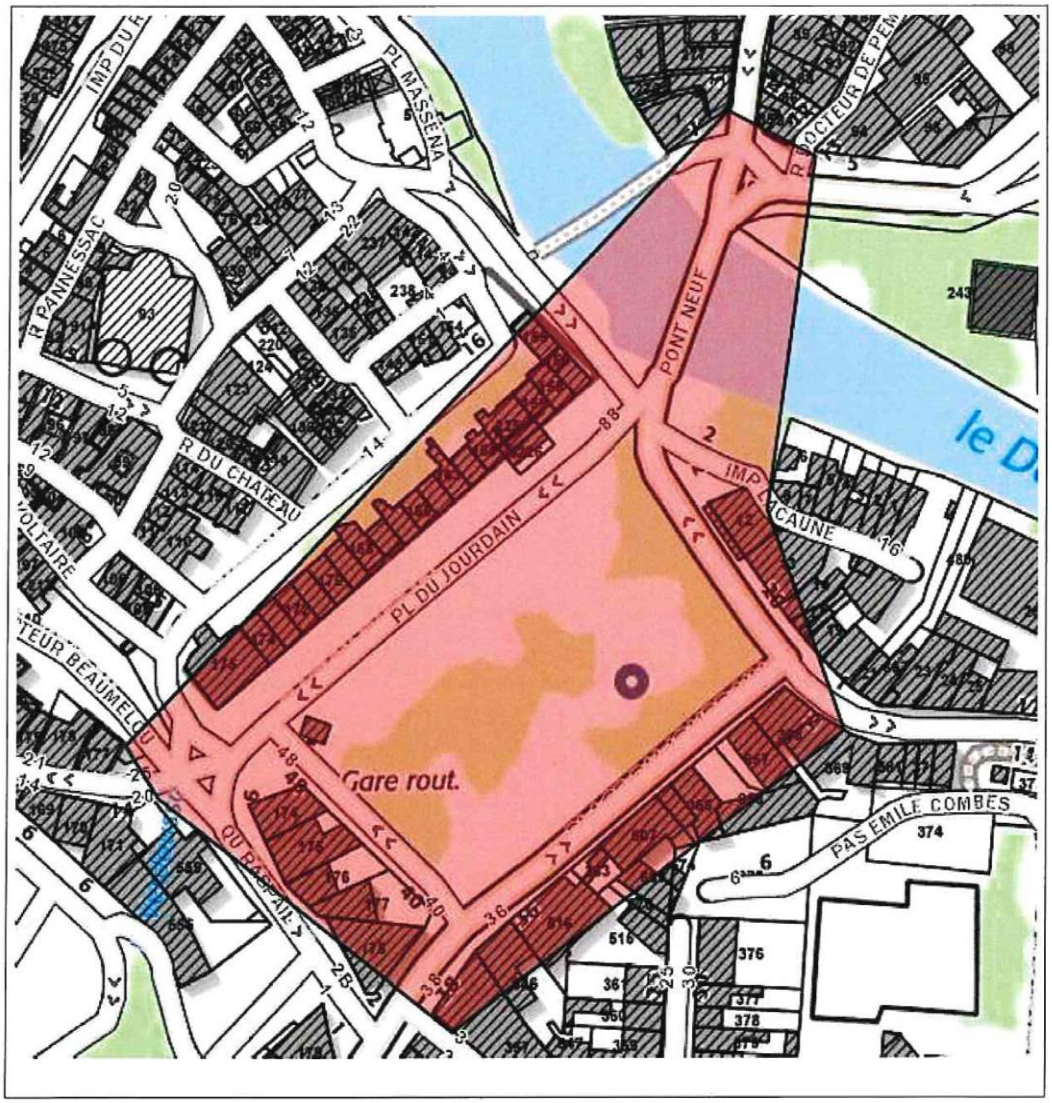

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°14

Secteur de l'Hôpital

Périmètre constitué: de :

• Rue Carlac	• Boulevard de la Liberté
• Boulevard de Genève	• Rue du Docteur Bastié
• Avenue Maurice Ravel	• Avenue Pierre Max Dubois
• Avenue Claude Debussy	• Pas Gustave Carpentier



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°15

Secteur du Lycée

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• Avenue de l'Europe	• rue de Touraine
• Rue de Normandie	• Avenue de Provence
• Pas Alsace Lorraine	• Pas de Picardie
• Pas de Sologne	• Pas de Bretagne
• Abords Lycée	• Pas d'Aubijoux



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°16

Secteur d'En Gach

Périmètre constitué: de :

• Avenue Hector Berlioz	• Rue Vincent Scotto
• Impasse Gabriel Faure	• Avenue Pierre-Max Dubois
• Pas Déodat de Séverac	• Pas Gustave Charpentier

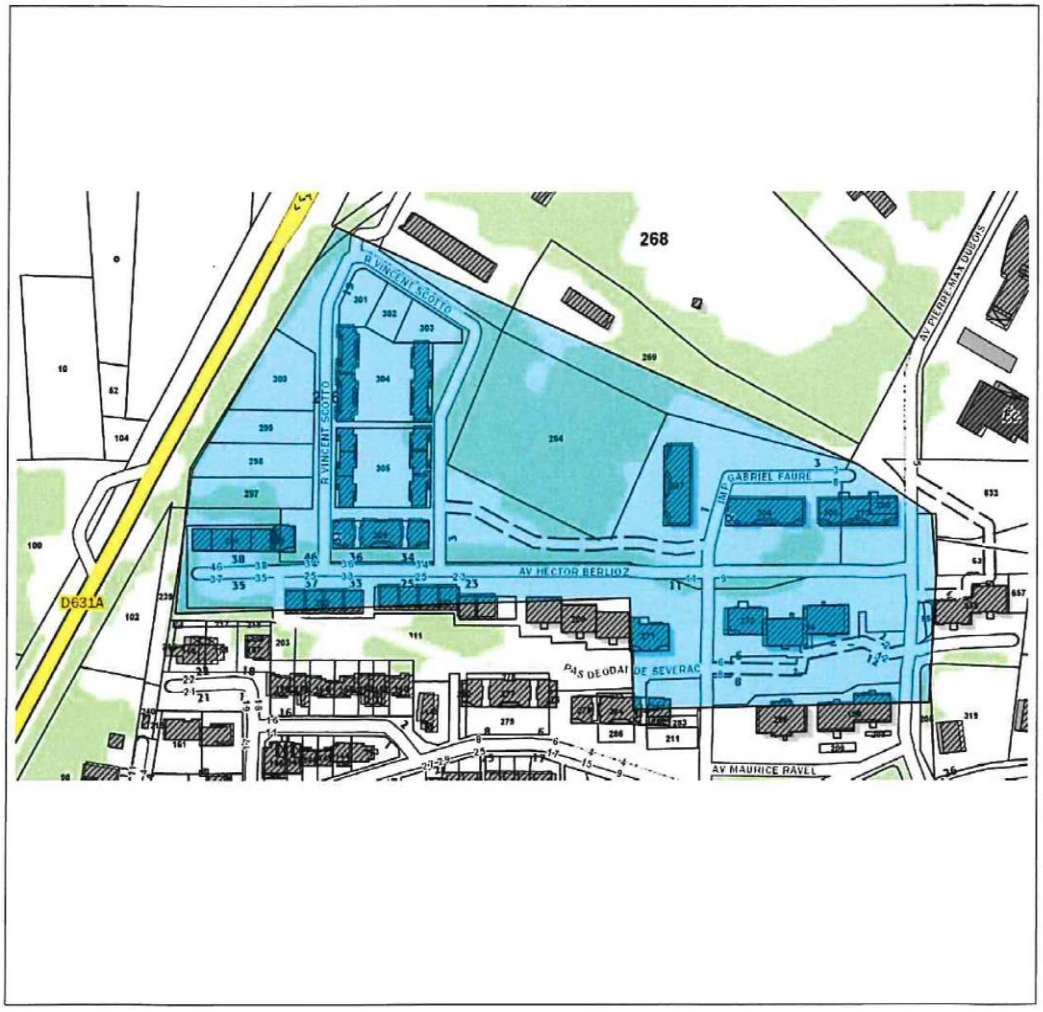

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°17

Secteur de la place Mercadal

Périmètre constitué: de :

• Place Mercadal	• Rue de la rotonde
• Rue Pasteur	• Rue Barricouteau
• Impasse du ruisseau	• Rue du château

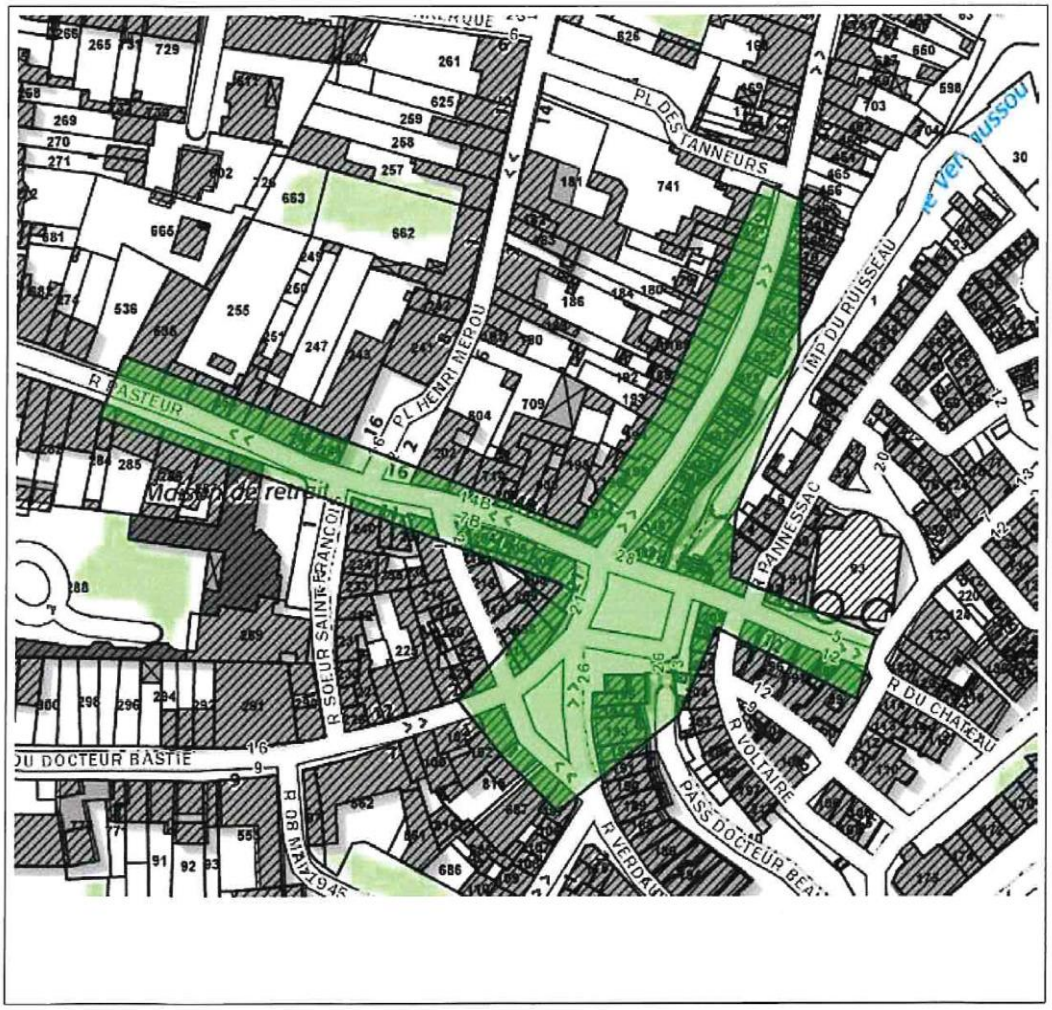

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°18

Secteur de la salle « le Foulon »

CAMERAS ET/OU CHAMPS PRESENTS AU 01.01.2022

Périmètre constitué: de :

• Rue du Général Sudre	• Rue du Père Colin
• Pas du Trianon	• Impasse Ville Haute
• Rue du Docteur Rouzet	

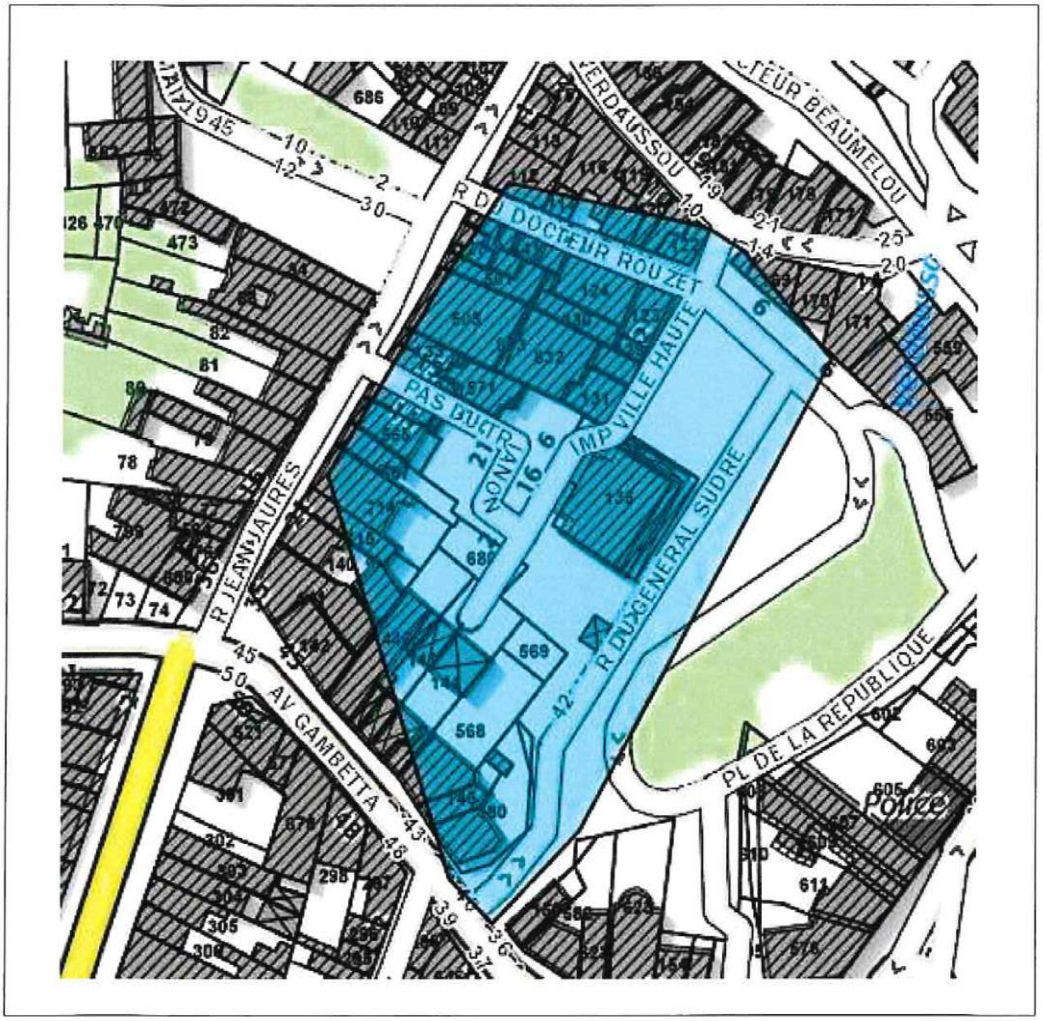

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°19

Secteur du lieu-dit «L'Estarié »

Périmètre constitué: de :

• Rue Goya	• D26 ○ Avenue Jean jacques Rousseau ○ Route de Saint Julien du Puy

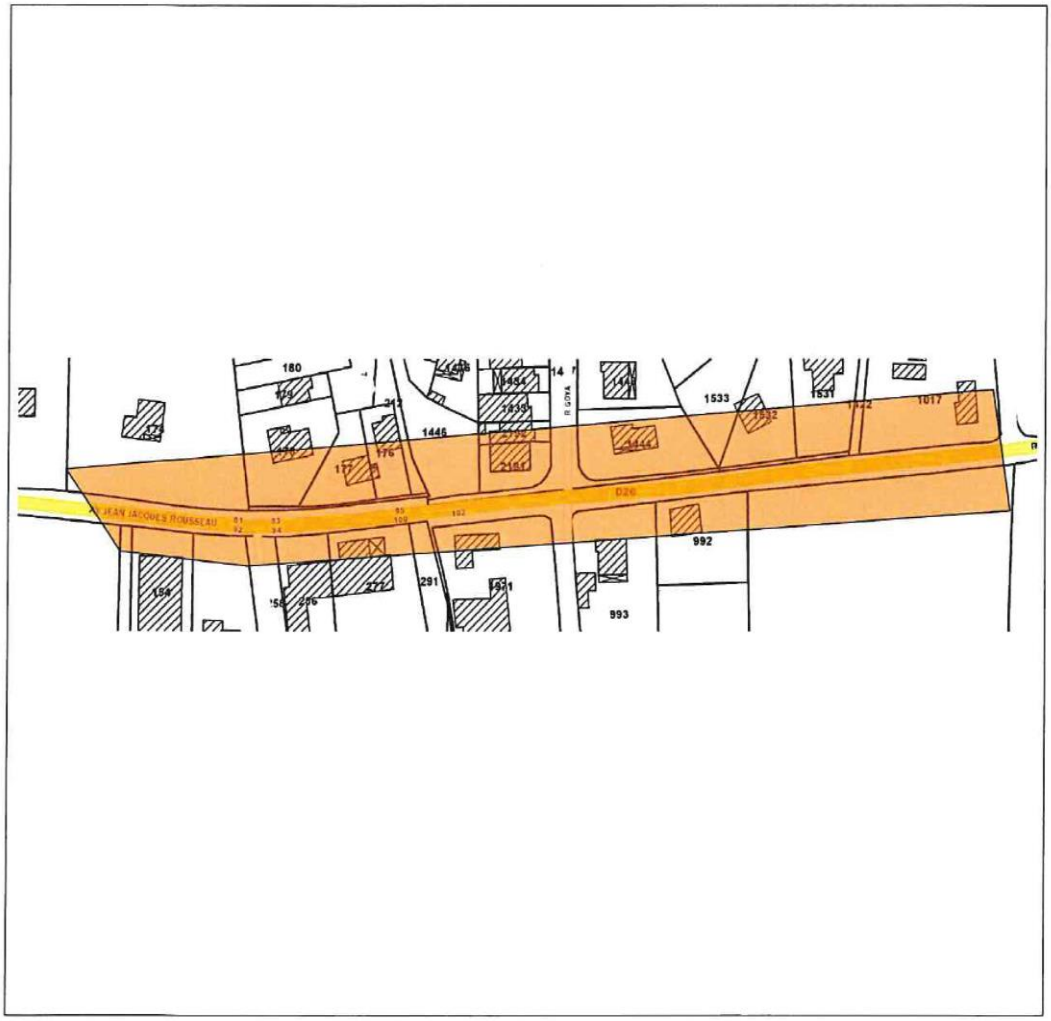

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°20

Secteur de la place Bosquet

Périmètre constitué: de :

• Place Bosquet	• Boulevard de Genève
• Rue Viellebois Mareuil	

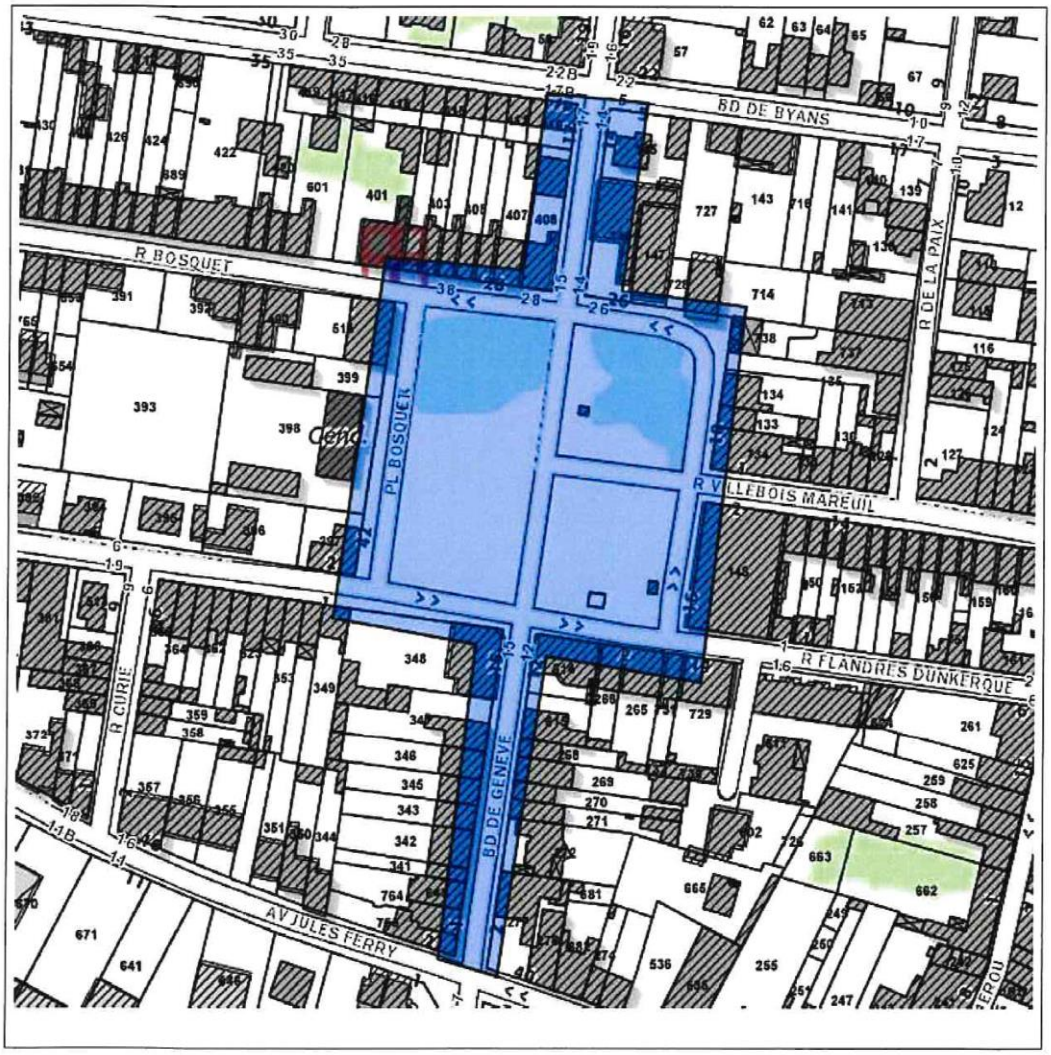

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_040-DE

Zone à vidéo-protéger n°21

Secteur de l'usine Weishardt

Périmètre constitué: de :

• Chemin de Saint Hilaire	• rue Maurice Weishardt

